

## Arrêtés de nomination d'une institutrice stagiaire.

**Numéro d'inventaire** : 1979.35418 (1-2)

**Auteur(s)** : Amélie Trouvé

**Type de document** : texte ou document administratif

**Éditeur** : Inspection académique d'Ille-et-Vilaine (Rennes)

**Période de création** : 1er quart 20e siècle

**Date de création** : 1904

**Description** : Feuille imprimée complétée à la main.

**Mesures** : hauteur : 212 mm ; largeur : 135 mm

**Notes** : 1902 et 1904

**Mots-clés** : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

**Filière** : École primaire élémentaire

**Niveau** : Élémentaire

**Nom du département** : Ille-et-Vilaine

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 1 + 1

**Lieux** : Ille-et-Vilaine

Inspection Académique

D'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 6 ju 1902.

M

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, par décision  
en date du ce jour, je vous ai déléguée  
dans les fonctions d'institutrice stagiaire de l'école  
publique de filles de Combours

Je vous prie de m'accuser réception de la présente  
lettre par le retour du courrier, de vous rendre à ce  
poste pour la rentrée de classes  
et de me faire connaître ultérieurement la date de  
votre installation.

Recevez, Mademoiselle, l'assurance de ma  
considération distinguée.

L'Inspecteur d'Académie,

Tardieu

M<sup>lle</sup> Croué Amélie, institutrice publique  
Dans sa famille à Marillé-Raoul.



INSPECTION ACADÉMIQUE  
D'ILLE-ET-VILAINE

UNIVERSITÉ DE FRANCE

AVIS DE DÉLÉGATION  
dans les  
fonctions de stagiaire

Rennes, le 20 Août 1904.



M

Je vous informe que, par arrêté de ce jour, je vous délègue en qualité de stagiaire, à la direction de l'école publique de filles de La Chesnais.

Une copie de cet arrêté vous sera remise par M<sup>r</sup> le Directeur de l'école, M<sup>r</sup> Maw.

Je vous prie de prendre vos mesures pour être rendu à votre poste le 12 Septembre.

Vous aurez soin de me faire connaître, par l'entremise de M. l'Inspecteur primaire, le jour de votre entrée en fonctions.

Vous devrez me dire en même temps si les prescriptions de l'article 11 du règlement scolaire ont reçu leur entière application dans votre ancien et dans votre nouveau poste.

Recevez, M<sup>ademoiselle</sup> l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'Académie,

FD - Oberthur Rennes (7-04)

A Mademoiselle Louise  
à Lambour.



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE

Inspection Académique



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

## DÉLÉGATION

d'Institutrice stagiaire

L'Inspecteur de l'Académie de Rennes,  
en résidence à Rennes, Officier de l'Instruction publique,

Vu l'article 26 de la loi du 30 octobre 1886;

Vu l'arrêté ministériel du 4<sup>er</sup> décembre 1886;

Vu les articles 49 et 22 du décret du 18 janvier 1887;

Délègue en qualité d'institutrice stagiaire à la direction de  
l'école primaire publique de La Fresnais  
M du Crouve', de Combourg,  
en remplacement de M (vacation)

Cette délégation aura son effet à partir du 12 Septembre  
M le Directeur de l'école primaire publique de La Fresnais  
est chargé de l'installation de M du Crouve'

Rennes, le 20 Août 1904.

L'Inspecteur d'Académie,



